

CALENDRIER 2021-2022 – CENTRE D'ÉTUDES DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

	Trimestre automne 2021	Trimestre hiver 2022	Trimestre été 2022	Demi-trimestre mai-juin 2022	Demi-trimestre juillet-août 2022
Début du trimestre	30 août	6 janvier	2 mai	2 mai	29 juin
Activités de la Rentrée	1 ^{er} et 2 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note ¹	Voir note ¹
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	6 juillet ²	Voir note ²	Voir note ²
Fin du trimestre	23 décembre	29 avril	26 août	28 juin	26 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	30 avril et 1 ^{er} mai	27 et 28 août	s/o	27 et 28 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 6 septembre Jour de l'Action de grâce : 11 octobre	Vendredi saint : 15 avril Pâques : 16 au 18 avril	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	2 septembre	26 janvier	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	25 au 29 octobre	28 février au 4 mars	27 juin au 1 ^{er} juillet	s/o	s/o
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	25 septembre 26 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	20 au 23 mai	20 au 23 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*